



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif à une demande de crédit pour la numérisation des archives des dossiers de permis de construire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le message concernant la demande d'un crédit pour la numérisation des archives des dossiers de permis de construire.

I. INTRODUCTION

Depuis février 2019, l'ensemble des demandes de permis de construire est passé à l'ère du numérique pour le canton de Fribourg. Le Canton a introduit le support informatique « Fribourg Autorisation de Construire » (FRIAC).

Chaque nouveau dossier y est numérisé et notre administration y a accès pour ses propres besoins. Cette solution présente l'avantage de pouvoir accéder en permanence et à distance et permet de gagner un temps précieux dans le traitement des dossiers.

Dans le cadre de la numérisation de l'administration communale et de l'amélioration, par étape, de la gestion électronique de nos documents, notre Conseil souhaite procéder à la numérisation de l'ensemble des dossiers de permis de construire.

II. SITUATION

Les premiers permis de construire datent de 1936. Si, dans les années 1950, la Commune traitait une vingtaine de permis par année, ce nombre a dépassé les 120 permis dans les années 2000. Aujourd'hui, les Services techniques analysent une centaine de dossiers par



année (procédures ordinaires et simplifiées confondues). La Commune a actuellement dans ses archives 4 480 dossiers de permis de construire. Chaque dossier comprend les plans du projet, les formulaires de préavis et d'autorisation et depuis quelques années les plans conformes à l'exécution. On y trouve également, selon les cas, des oppositions, conventions, divers échanges de courriers, entre autres.

Physiquement, ces archives se situent aujourd'hui dans les locaux des Services techniques, au 2^e étage de notre bâtiment administratif. En effet, les archives des permis de construire sont très fréquemment consultées. Il s'agit d'une base de connaissances importante tant pour les propriétaires privés que pour l'administration. Les propriétaires d'immeubles peuvent y retrouver des plans et documents utiles pour une vente, une transformation ou un agrandissement. Quant à la Police des constructions, elle effectue des contrôles de l'historique pour tous les projets de densification ou de transformations. Ces dossiers permettent également de vérifier la conformité des constructions et leur légalité.

La numérisation de ces archives simplifiera le travail au quotidien, s'agissant de la recherche des documents. Ils seront accessibles depuis n'importe quel poste de travail avec un accès sur notre serveur. Les plans pourront également être transmis plus facilement aux intéressés. Le dernier point important et non des moindres est d'assurer la pérennité de ces documents. Il y a toujours un risque de perte ou de dégât sur les documents papier.

Les infrastructures informatiques en place à la Commune répondent parfaitement aux besoins et les quelques adaptations pourront être faites par notre responsable informatique sans coût supplémentaire.

III. PROJET DE NUMERISATION

En respectant les marchés publics, la demande de numérisation se fera par une procédure de gré à gré concurrentiel, procédure rendue possible en raison du coût total estimé du projet.

La numérisation envisagée porte sur environ 73 mètres linéaires de dossiers. Ces dossiers de permis de construire sont constitués de feuilles A4 et A3 ainsi que de plans de différents formats (A2, A1, A0, voire plus grands).

Nous demandons la réalisation des prestations suivantes :

- prise en charge des documents dans nos locaux
- désagrafage, désassemblage des dossier reliés, etc...
- nommage du fichier avec codification à déterminer
- numérisation en couleur recto/verso 300dpi des pages A4/A3
- numérisation en couleurs indexées 300dpi des plans
- contrôle et assemblage des fichiers afin de créer un ou deux fichiers (admin/plan) par dossier
- reconnaissance optique et création de PDF/A-1b selon norme ISO 19005-1 pour l'archivage à long terme
- réassemblage des dossiers (sans agrafage)
- restitution des documents dans nos locaux.

Les dossiers pourront être traités par lots, d'un volume à définir. Pendant la durée de numérisation d'un lot, si un dossier doit être consulté, il sera numérisé en priorité et rendu à la commune.

En nous basant sur des tests de numérisation effectués sur des dossiers semblables auprès d'autres communes, un coût de numérisation variant de CHF 16.50 HT à CHF 12.20 HT par centimètre d'épaisseur peut être retenu selon la complexité des dossiers.

Pour notre Commune et la fourchette des prix au centimètre, nous estimons que le prix maximum pour ce travail particulier sera de CHF 110'000.-.

La fourniture du résultat de la numérisation, soit les fichiers PDF (au standard archive) ainsi que les fichiers natifs au sortir des scanners (format TIFF), se fera par voie électronique sur notre serveur.

Il est également important de relever que les nouveaux dossiers sont directement intégrés par nos services sur le serveur depuis la solution cantonale FRIAC.

IV. INVESTISSEMENT

Le besoin en financement se monte à un maximum de CHF 110'000.- TTC. Le taux d'amortissement a été défini conformément aux normes MCH2, soit 25% par année. La durée du projet est estimée à 9 mois et devrait s'achever au premier trimestre 2023.

Un montant de CHF 100'000.- est prévu au budget des investissements 2022.

Détail des coûts estimatifs

Numérisation des 73 mètres linéaires de dossiers	CHF 110'000.- TTC
--	-------------------

V. CHARGES FINANCIÈRES

Demande de crédit	CHF 110'000.-
--------------------------	----------------------

Amortissement de 25% sur CHF 110'000.-	CHF 27'500.-
--	--------------

Intérêts de 2% sur CHF 110'000.-	<u>CHF 2'200.-</u>
----------------------------------	--------------------

Total des charges financières annuelles	CHF 29'700.- =====
--	------------------------------

VI. PROPOSITION

Afin de procéder à la numérisation de l'ensemble des archives des permis de construire en version papier, le Conseil communal vous propose d'approuver ce message et vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt de CHF 110'000.- pour couvrir les coûts.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 24 janvier 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

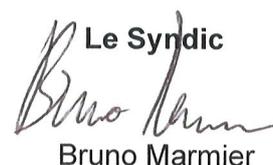
Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Syndic



Bruno Marmier